



L'insertion professionnelle des jeunes de plus en plus difficile pour les non diplômés

Avec trois jeunes non scolarisés sur quatre en emploi dans les Pays de la Loire, l'insertion professionnelle des jeunes est supérieure de 5 points à la moyenne métropolitaine. Le dynamisme économique et la structure productive de la région, où l'intérim confère une porte d'entrée dans l'emploi pour un jeune ligérien sur cinq, expliquent notamment ce positionnement. Conséquence de la crise économique, la part des jeunes en emploi a diminué entre 2006 et 2011 dans la région comme en France. Les jeunes, surtout lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés, connaissent des difficultés croissantes pour accéder à l'emploi et sont enclins à retarder leur entrée dans la vie active. Que ce soit sous forme d'aides à la formation ou de contrats aidés, les politiques publiques en charge de l'insertion professionnelle visent à endiguer ce phénomène. Dans les années à venir, le défi sera double pour les Pays de la Loire : maintenir une croissance économique suffisante pour répondre à la dynamique démographique et proposer des emplois afin d'insérer de manière durable des jeunes actifs, notamment les plus diplômés.

Philippe GRAY, Vincent BONNEFOY (Insee)

En France métropolitaine, le taux de chômage des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans atteint 22,9 % au 1^{er} trimestre 2014, contre 9,7 % pour l'ensemble de la population active. Même si le chômage doit aussi s'appréhender tout au long d'un parcours de vie active, il reflète les difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes dans leur insertion professionnelle. Depuis le développement d'un chômage structurel dans les années 1970 suite au premier choc pétrolier, des mesures se sont succédées pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Des pactes nationaux pour l'emploi des jeunes de 1977 à 1981, des contrats emploi jeune aux contrats uniques d'insertion jusqu'aux récents emplois d'avenir, ces politiques publiques visent à réduire le coût de l'emploi de jeunes dépourvus d'expérience professionnelle ou à améliorer leur formation pour les rendre plus employables.

Au-delà de la dimension structurelle qui touche l'ensemble des régions, la démographie des Pays de la Loire pose,

avec plus d'acuité qu'ailleurs, le défi de l'insertion professionnelle des jeunes. Si les tendances se poursuivaient, ce seraient 100 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans supplémentaires qui résideraient dans la région au cours des trente prochaines années. Ils viendraient s'ajouter

aux 640 000 jeunes habitants des Pays de la Loire en 2011. Cette dynamique démographique, si elle se confirme, se traduirait par un afflux de jeunes actifs à partir de 2020, s'expliquant par le boom des naissances des années 2000. L'augmentation du nombre de jeunes

1 Trois quart des jeunes non scolarisés sont en emploi dans les Pays de la Loire
Situation des jeunes sur le marché du travail entre 2006 et 2011
(en nombre, % et points de %)

	Pays de la Loire		France métropolitaine	
	2011	Évolution 2006 - 2011	2011	Évolution 2006 - 2011
Nombre de jeunes de 15 à 29 ans	638 000	- 7 000	11 541 000	- 138 000
Nombre de jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés	349 000	- 3 000	6 269 000	7 000
dont déclarés en emploi	263 000	- 13 000	4 404 000	- 168 000
dont déclarés au chômage	65 000	10 000	1 292 000	171 000
dont déclarés inactifs	21 000	0	573 000	4 000
Indicateur de chômage des 15-29 ans non scolarisés (rapport chômeurs / actifs)	19,7 %	3,2	22,7 %	3,0
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés	75,4 %	- 3,1	70,3 %	- 2,7

Lecture : en 2011, les Pays de la Loire comptent 349 000 jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés. Parmi ceux-ci, 263 000 se déclarent en emploi, 65 000 au chômage et 21 000 ni en emploi ni au chômage. Ces jeunes non scolarisés représentent 19,5 % de la population active âgée de 15 à 64 ans dans les Pays de la Loire.
Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011.

actifs, en même temps qu'elle constitue une opportunité de développement économique sous réserve de leur insertion dans l'emploi, conditionnera la dynamique démographique future de la région, c'est-à-dire sa capacité à retenir ses jeunes et à accueillir des familles.

Une meilleure insertion des jeunes dans les Pays de la Loire

Les politiques publiques en faveur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail ciblent principalement les jeunes les moins qualifiés, exclus précocement de la formation et du système scolaire. Parmi les 350 000 personnes de 15 à 29 ans non scolarisées résidant dans les Pays de la Loire, les trois-quarts occupent un emploi en 2011, une proportion supérieure de 5 points à la moyenne nationale (figure 1). Corollaire du meilleur taux d'emploi (définitions), le chômage des jeunes est parmi les plus faibles des régions françaises. En 2011, près d'un jeune actif sur cinq (19,7 %) se déclare au chômage dans les Pays de la Loire (définitions), un taux inférieur de 3 points à la moyenne métropolitaine. Le chômage des jeunes reste toutefois supérieur de 11 points à celui du reste de la population active, l'offre d'emploi favorisant les travailleurs expérimentés et qualifiés.

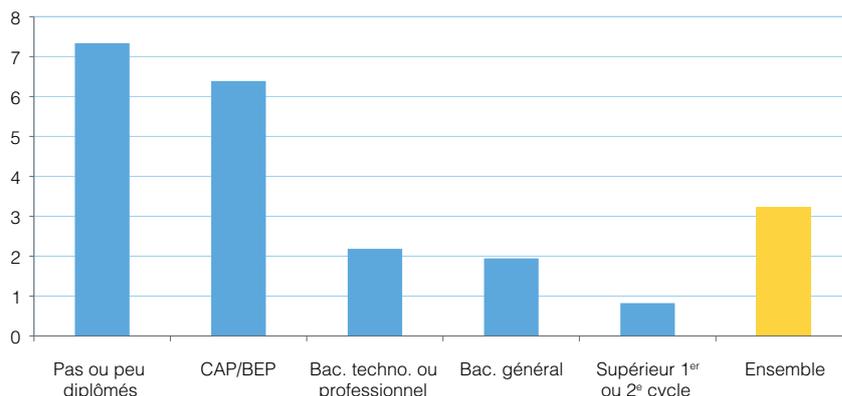
Les jeunes des Pays de la Loire apparaissent donc mieux insérés dans l'emploi qu'ailleurs en métropole. D'une part, ils bénéficient d'un marché du travail plus porteur, les Pays de la Loire étant la 2^e région où le produit intérieur brut (PIB) a le plus progressé entre 1990 et 2011. D'autre part, la forte composante de l'industrie et de la construction au sein de la région génère une place importante aux formes particulières d'emplois (contrats d'intérim, CDD, stages) qui constituent souvent un tremplin dans la vie professionnelle des jeunes. La structure des diplômes reflète cette particularité. En effet, les Pays de la Loire se distinguent des autres régions de France métropolitaine par une proportion importante de titulaires d'un CAP ou BEP : 25,6 % des jeunes non scolarisés âgés de 15 à 29 ans en 2011, soit 2,5 points de plus que la moyenne nationale, en raison d'un tissu économique tourné vers l'industrie, qui nécessite davantage de main-d'œuvre requérant ce niveau de diplôme. La contrepartie à cette bonne insertion des jeunes est qu'ils occupent des emplois un peu moins bien rémunérés qu'en moyenne métropolitaine.

La crise économique pèse fortement sur l'insertion des jeunes...

La crise économique amorcée en 2008 pèse lourdement sur l'emploi et le chômage des jeunes, dans les Pays de la Loire comme en France métropolitaine. La part des jeunes actifs se déclarant au chômage a augmenté de plus de 3 points entre 2006 et 2011 dans

2 Évolution 2006-2011 dans les Pays de la Loire de l'indicateur de chômage des jeunes non scolarisés âgés de 15 à 29 ans selon le dernier diplôme obtenu

Évolution de l'indicateur de chômage (en points de pourcentage)



Champ : jeunes non scolarisés, âgés de 15 à 29 ans et résidant dans les Pays de la Loire, selon le dernier diplôme obtenu. Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011.

les Pays de la Loire, passant de 16,5 % à 19,7 %, une progression similaire à la France métropolitaine. En comparaison, la part des actifs de plus de 30 ans se déclarant au chômage a augmenté de moins d'un point dans la région.

Les jeunes actifs alternent plus souvent que leurs aînés des périodes de chômage et d'emplois courts (intérim, CDD, stages...). Or, ces emplois courts sont particulièrement sensibles aux périodes de ralentissement de l'activité, les entreprises ajustant leurs volumes selon les cycles conjoncturels. En 2011, 40 % des jeunes de moins de 30 ans non scolarisés connaissent ainsi le chômage ou occupent des emplois courts, contre 15 % des actifs âgés de 30 à 64 ans.

Au-delà des destructions d'emplois, une moindre intervention publique révélée par une diminution du nombre de contrats aidés au regard du niveau de chômage renforce les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes.

En France en 2006, 554 000 embauches en contrats aidés ont été recensées, contre 410 000 embauches en 2011, alors que le taux de chômage était un peu plus élevé (9,2 % en moyenne annuelle en 2011 contre 8,9 % en 2006). Les contrats aidés sont désormais davantage ciblés vers les personnes les plus éloignées de l'emploi : les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du RSA, les séniors et les jeunes en difficulté, pas ou peu diplômés, résidant en zones urbaines sensibles. Depuis 2012, le nombre de contrats aidés repart à la hausse, principalement dans le secteur non marchand. Après avoir atteint un pic fin 2012 (25,3 %), le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans était en légère baisse en 2013. Dans les Pays de la Loire, 20 000 emplois aidés concernant les jeunes ont été signés en 2013, dont 15 500 contrats d'accompagnement à l'emploi dans le secteur non marchand et près de 3 000 emplois d'avenir.

...et renforce les disparités d'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme

La proportion de jeunes se déclarant au chômage en début de vie active varie fortement selon le diplôme obtenu. Le chômage atteint, en 2011, 41 % des jeunes actifs pas ou peu diplômés (titulaires d'un brevet des collèges), alors qu'il s'élève à 11 % pour les jeunes diplômés du supérieur. Il se situe à un niveau intermédiaire pour les titulaires de CAP, BEP (23,5 %) ou baccalauréat (16 %). Ces écarts selon le niveau de diplôme ont tendance à se réduire au fil du temps avec l'expérience professionnelle acquise. Le chômage des actifs pas ou peu diplômés reste toutefois sensiblement plus élevé que la moyenne, d'environ 6 points.

La dégradation de la conjoncture économique a creusé le fossé entre diplômés en affectant principalement les jeunes peu ou pas diplômés. Entre 2006 et 2011, la part de jeunes âgés de 15 à 29 ans se déclarant au chômage a augmenté de 7 points dans les Pays de la Loire pour les peu ou pas diplômés, alors qu'elle a augmenté de moins d'un point pour les jeunes diplômés du supérieur (figure 2).

L'enquête « Génération 2010 » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) corrobore au niveau national le creusement des inégalités selon le niveau de diplôme. Trois ans après la sortie du système scolaire en 2010, les jeunes non-diplômés ont passé deux fois plus de temps au chômage que l'ensemble des jeunes tous niveaux confondus. Le chômage des jeunes détenteurs d'un CAP/BEP se trouve au niveau de celui des non-diplômés de la génération étudiée six ans plus tôt.

Devant ces difficultés, certains jeunes choisissent de différer leur insertion vers l'emploi, en poursuivant des études ou en se repliant vers l'inactivité. Entre 2006 et 2011, le taux d'emploi de la population active des Pays de la Loire est resté stable à 66 %, alors qu'il a chuté de près de 2 points

chez les jeunes actifs, scolarisés ou non. Les personnes les moins diplômées restent les plus exposées : la baisse du taux d'emploi des moins diplômés est plus marquée chez les jeunes titulaires d'un CAP (- 6 points) et pour les jeunes sans diplôme (- 2 points).

Les jeunes peu ou pas diplômés constituent le cœur de cible des missions locales, dont l'objectif est de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Dans les Pays de la Loire, les missions locales reçoivent chaque année 60 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans. En France, le nombre de jeunes accueillis dans ce réseau a augmenté de 10 % entre 2011 et 2013. Sur la même période, les contrats de travail signés par les jeunes ont chuté de 7 %, une baisse principalement due à la raréfaction des contrats de travail « classiques », mais partiellement compensée par les emplois aidés.

Malgré une insertion contrariée par la situation économique, les conditions d'emploi des jeunes ne se dégradent pas de manière significative. En 2011, dans les Pays de la Loire, 26 % des jeunes non-diplômés se déclarent en emploi à durée limitée hors intérim (CDD, stages, emplois aidés). Chez les jeunes diplômés du supérieur, ce taux n'atteint que 19 %. Pour les actifs de plus de 30 ans et diplômés du supérieur, cette proportion tombe à 5,5 %. Si 70 % des jeunes non scolarisés occupent un emploi à durée indéterminée, cette proportion descend à 60 % chez les jeunes pas ou peu diplômés, alors qu'elle atteint 73,5 % pour les diplômés du supérieur.

Le décalage entre niveau de diplôme et poste occupé s'amplifie

Dans les Pays de la Loire en 2011, près d'un jeune non scolarisé sur trois est considéré comme « sur-diplômé » (*définitions*), une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le décalage entre les compétences acquises par les jeunes lors de la formation initiale et le poste effectivement occupé s'est amplifié entre 2006 et 2011. Deux raisons peuvent être évoquées. D'une part, devant la rareté des offres d'emplois en période de crise économique, les jeunes peuvent être incités à accepter un travail moins qualifié que ce que leur niveau de diplôme ne leur laissait espérer. D'autre part, l'élévation générale du niveau de diplôme a un effet mécanique sur l'augmentation du nombre de sur-diplômés. Dans les Pays de la Loire comme en France, la proportion des jeunes non scolarisés détenant au moins le baccalauréat a augmenté de 1,2 point entre 2006 et 2011 (+ 2,4 points pour les seuls jeunes en emploi).

L'intérim comme porte d'entrée dans l'emploi pour plus d'un jeune sur cinq

Dans les Pays de la Loire, 44 000 jeunes actifs ont occupé un premier emploi significatif (*définitions*) en 2005. En lien avec le tissu économique, les jeunes entrants sur le marché de l'emploi sont plus souvent ouvriers non qualifiés (22 % d'entre eux) qu'au niveau national (18 %). Ils occupent alors des postes essentiellement tournés vers l'industrie. Quatre jeunes sur dix ont un premier emploi en qualité d'employé,

3 points de moins qu'au niveau national. Viennent ensuite, la catégorie des ouvriers qualifiés (20 % des premiers emplois), celle des professions intermédiaires (14 %) et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (4 %).

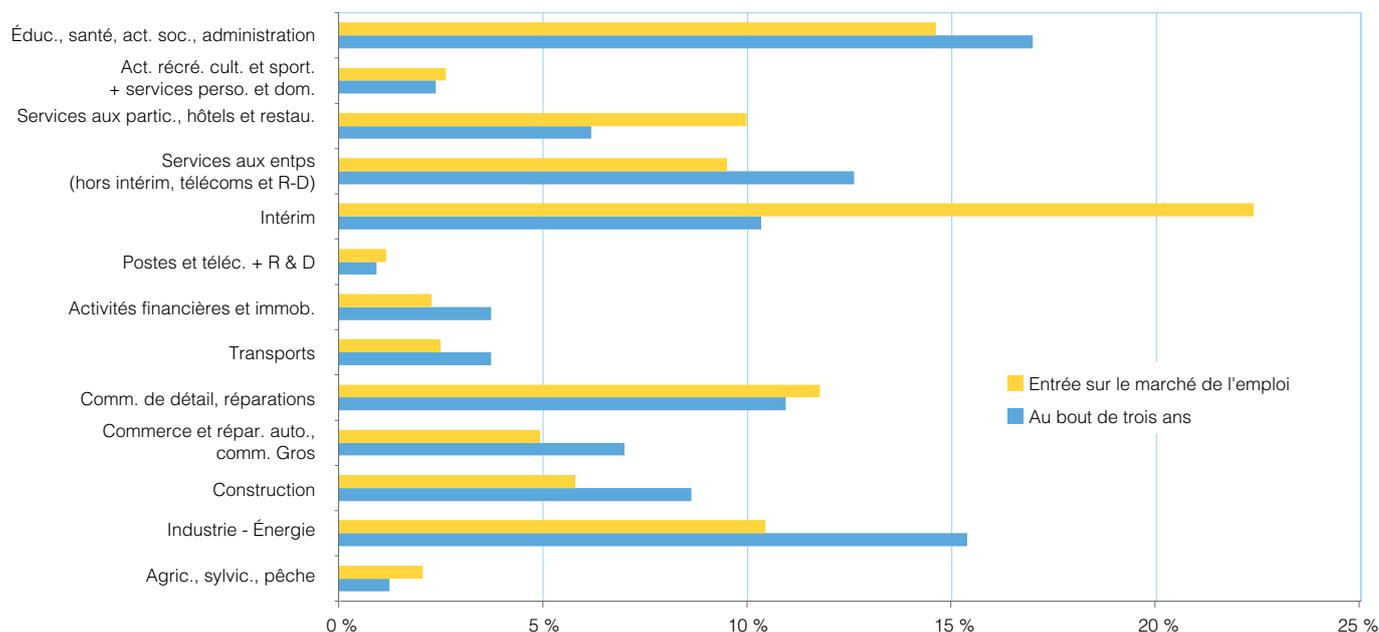
Reflétant le poids industriel régional (17 % des emplois contre 13 % en France métropolitaine), l'emploi intérimaire représente une porte d'entrée pour la première insertion dans l'emploi des jeunes. Près de 22 % des jeunes de la région accèdent à leur premier emploi par ce biais, contre 18 % en moyenne nationale (*figure 3*). Dans l'emploi total des jeunes non scolarisés de la région, les contrats d'intérim représentent 5,2 % des actifs en 2011, contre 4 % au niveau national.

Les Pays de la Loire se distinguent en cela des régions du sud de la France, où les jeunes occupent des postes davantage en lien avec le poids du tourisme dans l'économie locale, notamment dans l'hôtellerie et la restauration. L'Île-de-France offre, quant à elle, plus d'emplois d'encadrement en raison de la présence de nombreux sièges sociaux.

L'âge moyen au premier emploi est un peu plus précoce chez les jeunes des Pays de la Loire : 22 ans dans les Pays de la Loire, contre 22,5 ans au niveau national. Ce premier emploi occupé plus jeune a une durée un peu plus courte qu'au niveau national : pour la moitié des premiers emplois, elle est inférieure à 10 mois dans la région, contre 11 mois en France. Pour un premier emploi sur dix, cette durée est inférieure à

3 Répartition par secteur d'activité des jeunes débutant un premier emploi significatif en 2005 dans les Pays de la Loire, et leur évolution trois ans après

L'intérim, porte d'entrée sur le marché du travail pour un jeune sur cinq dans les Pays de la Loire



Source : Insee, DADS 2005 - 2008.

4 mois, ceci s'expliquant notamment par l'importance de l'intérim dans la région. En 2005, la moitié des jeunes ayant un premier emploi significatif perçoit un salaire net supérieur à 7,5 euros de l'heure, un niveau comparable à la moyenne nationale.

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, la moitié des jeunes sont en emploi stable

La situation des jeunes ayant occupé un premier emploi dans les Pays de la Loire apparaît, trois ans après leur insertion en 2008, plus favorable qu'au niveau national. Si, à l'entrée sur le marché du travail, les proportions de jeunes occupant un emploi à temps complet depuis plus de 9 mois sont comparables, ils sont plus nombreux dans la région à en occuper un trois ans plus tard (50 % dans les Pays de la Loire, contre 47 % au niveau national).

Au cours des trois années suivant l'embauche, les parcours professionnels deviennent progressivement plus stables : les emplois intérimaires diminuent au profit de l'industrie, de la construction et, dans une moindre mesure, des services aux entreprises. Trois ans après leur entrée dans l'emploi, seuls 10,5 % des jeunes ligériens de moins de 30 ans travaillent dans le secteur de l'intérim (contre 22 %

en début de vie active - *figure 3*). Sur la même période, la proportion des ouvriers qualifiés et des cadres augmente au cours des trois premières années d'activité des débutants, pour passer respectivement à 23 % et 7 %, reflétant le gain d'expérience professionnelle.

Le moindre recours des jeunes à l'intérim trois ans après la première expérience professionnelle reflète bien le rôle clé de cette forme d'emploi comme passerelle vers un emploi plus durable, notamment au profit du secteur de l'industrie. Si l'intérim est un atout en période de croissance économique, il cesse de jouer son rôle de tremplin vers l'emploi durable en période de crise, subissant les ajustements d'une faible demande adressée aux entreprises.

Les politiques contra-cycliques de contrats aidés, qu'elles soient dans le secteur marchand ou non marchand, doivent alors prendre le relais pour éviter aux jeunes les moins diplômés de s'enfermer dans de longues périodes de chômage et de basculer ainsi dans la précarité. ■

Cette publication sur l'insertion professionnelle des jeunes est issue d'un partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire. Ce quatrième volet s'insère dans le projet d'études sur les jeunes des Pays de la Loire qui traite de plusieurs thèmes : projections de jeunes, étudiants en emploi, apprentis, jeunes non scolarisés sans diplôme, premier emploi durable des jeunes, lien entre emploi et formation.

Définitions

La **population active** regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Le taux d'emploi d'une classe d'âge est le rapport entre le nombre d'actifs occupant un emploi et l'ensemble de la population correspondante.

L'indicateur de chômage est la proportion des personnes au sein de la population active qui se déclarent au chômage dans le recensement de la population. Il diffère du **taux de chômage** qui est défini selon les critères du Bureau international du travail (BIT).

Un « **emploi significatif** » est le premier poste occupé par des jeunes âgés de 15 à 29 ans, s'inscrivant dans la logique de parcours professionnel à l'issue des études. Un poste est déclaré significatif si les conditions suivantes sont remplies :

- ce n'est ni un stage ni un poste d'apprenti ;
- la durée de travail est supérieure à 89 jours hors intérim (44 jours pour les postes en intérim) ;
- la période d'emploi du poste n'est pas limitée à une saison estivale (exclusion des emplois d'été) ;
- le salaire brut horaire est supérieur ou égal à 90 % du smic ;
- le salarié travaille au moins deux heures par jour.

Le « **sur-diplôme** » désigne « la situation des personnes qui possèdent un niveau de formation supérieur à celui normalement requis pour l'emploi qu'elles occupent » (Fondeur, 1999).

Pour en savoir plus :

- Kerdommaret L., *Apprentis dans les Pays de la Loire : du premier pas dans l'autonomie à l'insertion professionnelle*, Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°137, juin 2014.
- Paven S., *20 ans de PIB dans les Pays de la Loire : un appareil productif dynamique*, Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°134, juin 2014.
- « *L'activité des missions locales en 2012 et 2013* », Dares, *Analyses*, n°48, juin 2014.
- Barret C. et al., *Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme - Enquête 2013 auprès de la génération 2010*, *Bref du Céreq*, n°319, mars 2014.
- Martineau D., *100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 : un défi à relever pour les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°130, février 2014.
- Martinelli D., Minni C., « *Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue* », in *Formations et emploi - Édition 2013*, Insee, *Insee Références* (pp. 9-19), décembre 2013.
- Le Rhun B. et al., « *Origine et insertion des jeunes sans diplôme* », in *Formations et emploi - Édition 2013*, Insee, *Insee Références* (pp. 23-32), décembre 2013.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul FAUR
Rédacteur en chef :
Sylvain DUVERNE
Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN en cours
© INSEE Pays de la Loire
Octobre 2014

